

PROGRAMME NATIONAL FSE+ EMPLOI - INCLUSION - JEUNESSE - COMPÉTENCES

Résumé de l'appel à projets à paraître

RÉGION ADMINISTRATIVE : Ile-de-France

PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE : Département du Val d'Oise

SERVICE GESTIONNAIRE : Direction de l'attractivité de l'enseignement supérieur et du tourisme - Mission Europe et International

CODE ET INTITULE : IDF-OI1825 Ile-de-France_CD95_Actions d'insertion en faveur des publics éloignés de l'emploi 2026 (P1-OSH)

PROGRAMME : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse - Compétences

DISPOSITIFS :

1.h.111 Programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) : actions à destination des valdoisiens en situation de précarité et éloignés de l'emploi, notamment les bénéficiaires du RSA

CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

L'appel à projets est ouvert aux porteurs de projets du programme départemental d'insertion vers l'emploi (PDIE) et permettant de couvrir tout ou partie du Département. Seuls les opérateurs retenus au financement départemental 2026 sur les actions ciblées pourront prétendre au financement du FSE+ sur cet appel à projets.

Les candidats doivent justifier d'une implantation territoriale et d'une connaissance des publics spécifiques de l'appel à projets. Ils doivent offrir des solutions pour la levée des freins sociaux et/ou des freins liés au retour à l'emploi durable.

MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU : 1 320 000 €

DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS : 18/11/2025

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES : 30/01/2026

DESCRIPTION ET CONTEXTE :



Financé par
l'Union
européenne

· La nouvelle programmation 2021-2027 FSE et les lignes de partage

Le Fonds social européen + (FSE+) est un fonds structurel de l'Union européenne. Sa vocation principale est de contribuer à améliorer les perspectives professionnelles de l'ensemble des citoyens européens, en particulier ceux en situation de précarité ou d'exclusion.

Le programme national (PN) FSE+ 2021-2027 « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » bénéficie d'une enveloppe de plus de 4 milliards d'Euros en France. Il vise notamment à améliorer les perspectives professionnelles des citoyens (jeunes, demandeurs d'emploi, inactifs, handicapés, bénéficiaires des minima sociaux, salariés, étudiants etc.), et particulièrement des personnes les moins qualifiées et les plus exposées au chômage et à l'exclusion.

En France, la gestion du FSE+ est partagée entre les conseils régionaux, autorités de gestion des programmes opérationnels régionaux, et l'État. Le programme national (PN) "Emploi Inclusion Jeunesse Compétences" est mis en œuvre par le Ministère du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion via un volet central et des volets déconcentrés. Ces derniers sont confiés aux Préfets de région qui eux-mêmes délèguent aux Organismes Intermédiaires (OI) compétents comme les Départements qui peuvent intervenir dans le cadre de la priorité 1 « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » (objectifs spécifiques H et L) et de la priorité 2 « Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative » (objectif spécifique A).

L'État gère les volets emploi et inclusion du fonds. La Région assure, quant à elle, la gestion du FSE+ pour la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, l'apprentissage, l'orientation des jeunes et l'aide à la création d'entreprises.

Les conseils Départementaux jouent un rôle important dans la mise en œuvre des actions relevant de l'inclusion.

Pour le Val d'Oise, l'Etat a délégué une enveloppe au titre des priorités 1 et 2 du PN FSE+ « Emploi, inclusion, jeunesse et compétences » aux deux organismes intermédiaires (OI) FSE : l'Association de gestion des fonds européens (représentant les PLIE) et le Département du Val d'Oise. Un protocole stratégique a été mis en place entre les 2 OI définissant notamment les lignes de partage.

Cet appel à projet tient compte des lignes de partage avec l'association de gestion des fonds européens.

Il s'inscrit au sein de la priorité 1 du PN FSE+ « Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus » et son objectif spécifique H « Favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et améliorer l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ».

· Contexte local

Le Département du Val d'Oise figure parmi les départements de France où la part de la population vivant dans un foyer allocataire est supérieure à 15% (source INSEE 2020).

Le Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi 2023-2027 du Val d'Oise s'est construit à partir d'un travail engagé dès 2021, avec des acteurs spécialisés dans l'analyse et l'exploitation de données (ESSEC, cabinets MFG-Lab-et Stat4décisions). L'étude réalisée a permis de déterminer les trajectoires de sortie du dispositif RSA, en prenant en considération la distance à l'emploi des bénéficiaires de cette allocation de solidarité.



Les cinq trajectoires identifiées sont :

1. Des bénéficiaires du RSA avec un fort potentiel de sortie vers l'emploi (à moins d'un an) ;
1. Des bénéficiaires du RSA qui sortent temporairement du dispositif RSA (allers-retours) ;
2. Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un potentiel de sortie en emploi après un an ;
3. Des bénéficiaires du RSA inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi ;
4. Des bénéficiaires du RSA non-inscrits à Pôle Emploi avec un faible potentiel de sortie vers l'emploi.

La définition de ces trajectoires de sortie, fondées sur l'observation des parcours des bénéficiaires du RSA présents dans le dispositif entre 2017 et 2020, a permis au Département d'engager, à partir de 2022, une restructuration de son offre de service dans l'accompagnement des allocataires du RSA, avec pour ambition de donner un horizon d'insertion professionnelle à chaque bénéficiaire, y compris pour ceux qui connaissent des difficultés sociales importantes venant entraver un accès rapide à l'emploi.

Fort de cette logique de parcours, le PDIE 2023-2027 s'articule donc autour de cinq objectifs stratégiques :

1. Favoriser l'autonomisation sociale et professionnelle des personnes, en plaçant la remise à l'emploi et l'activité au cœur de l'élaboration des parcours d'insertion et des principes d'accompagnement individuel et collectif ;
2. Prévenir les entrées et les réinscriptions dans le dispositif RSA, en ouvrant les actions au-delà des bénéficiaires du RSA ;
3. Prendre en compte les besoins, attentes et compétences attendues des entreprises locales en matière d'emploi dans l'élaboration des actions et parcours d'insertion, en renforçant les liens entre les acteurs économiques et les professionnels de l'accompagnement socio-professionnel ;
4. Renforcer l'offre d'insertion au profit des personnes et des entreprises du Val d'Oise, en favorisant la mise en cohérence et la coordination des efforts du Département et de ses partenaires (Etat, Région, EPCI, acteurs de branche, organismes de formation...) ;
5. Mettre en œuvre un dispositif départemental d'insertion vers l'emploi exigeant et efficace, en développant la responsabilisation des acteurs, le suivi et l'évaluation en continu des actions.

Ainsi, le Département du Val d'Oise lance, pour 2026, un nouvel appel à projets au titre Programme Départemental d'Insertion vers l'emploi (PDIE) afin de sélectionner les opérateurs qui seront financés en 2026 pour prendre en charge et accompagner des bénéficiaires du RSA vers un accès ou un retour à l'emploi durable.

Ces actions 2026 au titre du PDIE s'inscriront dans une logique de poursuite de l'installation de la loi pour le Plein emploi du 18 décembre 2023, qui a transformé Pôle Emploi en France Travail et qui réforme le dispositif RSA.

Ces orientations sont traduites dans une feuille de route départementale, qui acte notamment que le Département du Val d'Oise conserve la gestion de l'orientation et de la sanction des allocataires du RSA.



La loi pour le Plein Emploi s'appuie sur la coordination des différents dispositifs et acteurs territoriaux, conventionnés ou non, afin de proposer au moins 15 heures d'activités hebdomadaires et modulables à chaque bénéficiaire du RSA.

L'offre d'accompagnement qui leur est proposée, en complémentarité de celle de France Travail, est résolument tournée vers l'accès ou le retour à l'activité et l'emploi, accessible à tous. Cette nouvelle offre 2026 est complétée par les actions contractualisées dans le cadre du Pacte des Solidarités 2024-2027, signé entre l'Etat et le Département du Val d'Oise, et qui succède au Plan Pauvreté, avec trois axes d'intervention :

- La prévention de la pauvreté par la lutte contre les inégalités à la racine ;
- La lutte contre la grande exclusion ;
- L'organisation solidaire de la transition écologique.

De même, la contractualisation pour l'Insertion et l'emploi 2025 accompagne la réforme pour le Plein emploi, en contribuant à intensifier les accompagnements et densifier l'offre de solutions locales.

En inscrivant le renforcement du PDIE, en tant que dispositif mobilisé pour le FSE+, les actions visées au titre du FSE+ correspondent au périmètre d'intervention du Département. Le PDIE entend être un levier du Département, pour mobiliser les fonds européens en sa qualité d'organisme intermédiaire au bénéfice des habitants du Val d'Oise.

Ainsi, pour mettre en place des accompagnements adaptés à la situation des bénéficiaires de cette allocation de solidarité, des appels à projets sont lancés afin de sélectionner et financer les opérateurs compétents chargés de les conduire vers une insertion professionnelle et sociale durable.

THÈME : Actions d'insertion en faveur des publics éloignés de l'emploi

